



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Cession à des particuliers de logements appartenant à la Ville de
Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort possède dans son patrimoine privé un certain nombre de maisons d'habitation et d'appartements, libres ou occupés par des locataires.

Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine ne constitue pas un intérêt primordial pour la Collectivité, il serait souhaitable de céder à des particuliers, aux prix estimés par le service du domaine, les immeubles suivants :

- 11 et 13 rue de Saintonge,
- 8 Impasse Jean Houdon,
- 221 avenue de Paris,
- 33ter rue du Maréchal Leclerc,
- Résidence Plaisance - Appartement n° 38,
- 50 rue Rouget de l'Isle,
- 32 rue de Comporté.

Les 6 premiers immeubles sont issus du legs de Madame Gayral. L'immeuble sis 50 rue Rouget de l'Isle, ancien logement de fonction d'instituteur désaffecté puis loué ensuite à la CAN, est aujourd'hui inoccupé. Le logement sis 32 rue de Comporté a été acheté pour l'aménagement du site du Moulin de Comporté, les dernières acquisitions permettent aujourd'hui de conserver une emprise de terrain pour la réalisation du projet et d'envisager ainsi la vente de la partie restante avec la maison.

Compte tenu du nombre important d'éléments de ce patrimoine et dans le but également d'en accélérer leur cession, il apparaît intéressant de recourir à l'assistance de plusieurs agences immobilières. Dans ce but, je vous propose de lancer une consultation portant sur un minimum de 9 agences avec l'objectif de les mettre en concurrence. Un choix de trois agences sera alors opéré à partir de critères tels ses références en matière de transactions immobilières, ses moyens globaux et ceux consacrés à cette opération et son pourcentage de rémunération en fonction du prix de cession fixé par le service du domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de cession des immeubles cités ci-dessus aux prix déterminés par le service du domaine,
- Approuver la possibilité de recourir à l'assistance de trois agences immobilières et autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à lancer la procédure de consultation,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ces cessions et notamment les mandats de vente non exclusifs, sachant que chaque vente qui fera l'objet d'un compromis sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS